



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme THIMONIER Sylvie – Mme ROBERT Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme VERGNAUD Catherine - M. GIRAULT Pierrick - M. DEMEESTER Guillaume - M. CARPENTIER Régis - Mme METAYER Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme BELLO Valérie - Mme DECHATRE Sylvie

Etaient absents excusés : M. LEDEVIN Mikael - M. BLANCHARD Olivier

Etaient absents :

A été nommé secrétaire : M. MOISY Patrick

<u>Date de convocation :</u> 30/01/2026	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/01/2026 :

Le PV est approuvé sans modification.

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Néant

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 4 mars 2026 – 20h30 pour le vote du budget 2026.

1 – Finances

Point sur la trésorerie

L'information est donnée en séance.

Point info : achat de mobilier pour l'école

M. Le Maire informe le conseil qu'il a validé 3 devis afin d'équiper l'école en mobilier :

- 2 tableaux blancs pour la classe de CM2 = 493.00 € (VERRIER MAJUSCULE), cet achat était nécessaire car les tableaux avaient été installés dans les classes de maternelles ;
- 2 armoires pour la directrice = 1 018.00 € (MANUTAN COLLECTIVITE), cet achat était nécessaire car dans le cadre des travaux le placard du bureau de la directrice a été supprimé ;
- 1 table basse pour la classe de CP = 122.48 € (MANUTAN COLLECTIVITE), cet achat fait suite à une dégradation opérée par un élève.

Et 2 devis ont été mis en attente :

- Fauteuils et tabourets = 635.88 € (VERRIER MAJUSCULE), en accord avec la directrice de l'école ce devis a été annulé ;
- Mobilier de rangement pour les classes de PS, MS et GS = 3 548.69 € (MANUTAN COLLECTIVITE). Ce devis constitue une priorité dans le cadre de la réalisation des travaux au sein de l'école, car les classes de maternelles ont besoin de rangement. Le mobilier qui a été choisi est similaire à celui qui équipe déjà les classes.

Un dernier devis doit être réalisé pour d'autres mobilier de rangement (en hauteur) pour les classes de PS, MS et GS. En effet, les anciennes étagères ont été supprimées dans le cadre des travaux.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20260204MC01

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° AIT260100864 de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour l'achat de mobilier pour les classes de maternelles. Ce devis s'élève à 2957.24 € HT, soit 3548.69€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Projet Sausseau : nouveau plan de financement

Lors du dernier conseil, un plan de financement avait été présenté au conseil. M. le Maire souhaite en présenter un nouveau en y intégrant une demande d'autres demandes de subvention. M. le Maire explique au conseil qu'il a eu des RDV avec les cellules urbanisme et politiques contractuelles de la CCVG.

Pour ce qui est de la demande de subvention DETR/DSIL-phase 1, il faut se raccrocher à celle de 2025 afin de pouvoir y inclure la partie démolition/désamiantage. Les accords ou refus, suite aux demandes de subvention, interviendront après les élections.

Mme BELLO demande si 3 devis ont été réalisés et s'il y a eu un appel d'offres de lancé.

M. le Maire répond, qu'au vu du montant, il n'a pas été nécessaire de lancer une procédure formalisée, à ce stade du projet.

Il s'agit en l'espèce de valider le plan de financement afin de pouvoir déposer les demandes de subventions DETR-DSIL avant le 16/02/2026. Ce plan de financement englobe les 2 phases du projet.

M. CARPENTIER relève que ce qui change c'est l'intégration de fonds européens et que le taux d'autofinancement est plus important.

M. le Maire explique que d'autres leviers financiers sont à l'étude, notamment auprès du Département de la Vienne et que nous sommes au début du projet.

Mme BELLO demande si au vu de la conjoncture il y aura des freins.

M. le Maire répond que les dossiers doivent être déposés avant le 16/02/2026 pour ce qui est des demandes DETR-DSIL et qu'à ce jour aucune consultation d'entreprises n'a été lancée. Nous sommes guidés par le service de politiques contractuelles qui nous conseille sur ces dossiers.

Délibération 20260204MC02 (annule et remplace la délibération 20260107MC05)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant en € HT	Financements	Montant en €	Pourcentage
Phase 1 (2026) :	264 565,66 €	ETAT DETR/DSIL Phase 1 (2026)	105 826,26 €	40,00%
Permis d'aménager				
Structures couvertes				
Sécurisation des murs riverains existants	344 056,60 €	Fonds européens FEDER OS5	23 681,00 €	8,95%
Démolition/désamiantage (réalisé en 2025)				
Phase 2 (2027) :	344 056,60 €	ETAT DETR/DSIL Phase 2 (2027)	137 622,64 €	40,00%
VFD				
Aménagements extérieurs				
		Fonds européens FEDER OS5	44 319,00 €	12,88%
		Total subventions	311 448,90 €	51,17%
		Autofinancement-Phase 1	135 068,40 €	51,05%
		Autofinancement-Phase 2	162 114,96 €	47,12%
		Total autofinancement	297 173,36 €	48,83%
TOTAL en € HT	608 622,26 €	TOTAL en €	608 622,26 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Valide le plan de financement proposé concernant les travaux de l'espace Sausseau ;

Autorise M. Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires et à signer tout document s'y rapportant.



Mairie de VERRIERES

Proposition de devis pour taillage d'arbres

M. Le Maire souhaite présenter au conseil le devis de la société VERRIERES JARDINS LOISIRS pour le taillage rue de la poste (2 marronniers) et route de Lussac. Ce devis s'élève à 764.00 € HT, soit 916.80 € TTC. Il s'agit de travaux ne pouvant pas être réalisés en interne par l'équipe technique.

Délibération 20260204MC03

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° DV0001197 de la société VERRIERES JARDINS LOISIRS pour le taillage rue de la poste et route de Lussac. Ce devis s'élève à 764.00 € HT, soit 916.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Proposition de devis pour révision technique

M. Le Maire souhaite présenter au conseil le devis de la société NOREMAT pour la révision technique pour l'élagueuse qui permet d'entretenir les routes communales et communautaires. Ce devis, qui comprend des pièces et de la main d'œuvre, s'élève à 2924.98 € HT, soit 3509.98 € TTC.

Délibération 20260204MC04

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 26008119 de la société NOREMAT pour la révision technique d'un matériel. Ce devis s'élève à 2924.98 € HT, soit 3509.98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

Proposition de devis pour radar pédagogique

M. le Maire rappelle qu'il y a 4 radars pédagogiques sur la commune au niveau des principaux axes.

M. DEMEESTER rappelle que celui route de Gençay a déjà été remplacé précédemment.

M. le Maire pose la question au conseil : faut-il récupérer l'ancien radar ?

M. Le Maire souhaite présenter au conseil les devis suivants :

- Société IVICOM France pour le remplacement du radar pédagogique route de Bouresse : 1 786.00 € HT, soit 2 143.20 € TTC
- Société VIA TRAFFIC CONTROLLING pour récupérer l'ancien radar pédagogique route de Bouresse : 265 € TTC

Le conseil décide de ne pas récupérer l'ancien radar et donc de ne pas valider le devis à 265 € TTC.

Délibération 20260204MC05

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° DE5264 de la société IVICOM FRANCE pour le remplacement du radar pédagogique route de Bouresse. Ce devis s'élève à 1786.00 € HT, soit 2143.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

2 – Travaux

Point travaux école

M. Le Maire souhaite informer le conseil sur la réception de chantier, qui a eu lieu l'après-midi, et remercie la directrice ainsi que l'enseignante qui étaient présentes. Globalement, les entreprises ont respecté le planning même si les travaux ont été réalisés en zone occupée. La collaboration avec l'équipe enseignante a été bonne. La maternelle a été délocalisée au niveau du pôle périscolaire. Il y a eu des aléas, comme dans tout chantier de rénovation : + 2800 euros, soit + 0.42% par rapport au montant initial du marché, ce qui est très peu.



Mairie de VERRIERES

A compter du 05/02/2026, le chantier est réceptionné, avec des réserves listées. Donc l'équipe éducative et les élèves peuvent réintégrer les lieux. L'équipe technique de la commune commence l'aménagement des lieux en lien avec l'équipe enseignante (les 5 et 6 février) afin que le jour de la rentrée (le 23 février) tout soit opérationnel. Mme DECHATRE sera également présente vendredi 6 février matin.

La société ORANGE va intervenir durant les vacances afin de finaliser l'installation de la téléphonie au niveau de l'école.

La société A4RectoVerso va également intervenir pour installer tous les tableaux numériques (les anciens ainsi que le nouveau).

M. le Maire explique au conseil que les réserves concernent des points esthétiques ainsi que les nouveaux barillets liés à l'organigramme des clés, qui sont en cours de fabrication.

M. CARPENTIER alerte sur le fait que la levée des réserves peut prendre du temps (exemple : la porte d'entrée de la mairie où demeure un jour).

Pour ce qui est des extincteurs, la société BOSQUET va être sollicitée.

Pour ce qui est des blocs de secours, les professionnels du chantier ont mis en avant qu'ils n'étaient pas nécessaires.

3 – Ressources Humaines

Rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre du conseil du mois de décembre 2025, le conseil s'était positionné sur un montant forfaitaire de 1 400 euros brut par agents. Ce montant ne tenait pas compte de l'évolution du SMIC. M. le Maire propose au conseil de réévaluer ce montant forfaitaire de + 17%, soit :

- Pour le montant forfaitaire brut : 1 462.50 euros (au lieu de 1 250.00 euros brut)
- Pour la prime d'assiduité : 175.50 euros brut (au lieu de 150 euros brut)
- Total brut : 1 638 euros brut (au lieu de 1 400 euros brut)

M. le Maire rappelle au conseil l'importance du recensement de population tant en termes de statistique pour l'INSEE, que pour les dotations de la collectivité.

Mme BELLO demande comment l'agent administratif en charge du recensement s'organise pour intégrer cette nouvelle mission.

M. le Maire répond que l'agent a deux missions dans le cadre du recensement de la population :

- La coordination du recensement : cette mission est réalisée sur le temps de travail habituel de l'agent et il a été décidé de lui enlever d'autres missions (celles liées aux titres sécurisés) afin d'équilibrer la charge de travail ;
- Le recensement : cette mission est réalisée par l'agent sur son temps personnel.

Délibération 20260204MC06 (annule et remplace la délibération 20251203MC04)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 05/01/2026 au 14/02/2026 inclus.

M. Le Maire propose au conseil de verser un montant forfaitaire aux 2 agents recenseurs de :

- Pour le montant forfaitaire brut : 1 462.50 euros
- Pour la prime d'assiduité : 175.50 euros brut
- Total brut : 1 638 euros brut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à opter pour un salaire brut de 1638 euros et à signer tous les documents s'y rapportant.

4 – Vie quotidienne

Retour sur les vœux

M. le Maire souhaite remercier celles et ceux qui étaient présents pour la préparation de cette cérémonie (décoration, ...).

Retour sur l'accueil de Dr COIQUEAU

M. le Maire a participé le 12/01/2026 au pot d'accueil de Dr COIQUEAU où il a dit un mot au nom de la municipalité. Cela a été l'occasion d'évoquer le label « Maison France Santé ».



Mairie de VERRIERES

Retour sur la conférence des Maires

M. le Maire s'est rendu à la conférence des Maires le 29/01 à la CCVG où il était question notamment, la révision simplifiée du PLUI.

Retour sur le bilan de la centrale nucléaire de Civaux

M. le Maire s'est rendu à cette réunion le 28/01 avec M. DEMEESTER. Il existe actuellement une inquiétude concernant l'arrivée massive des ENR car cela a un impact sur la centrale.

M. CARPENTIER explique qu'il n'est pas possible de descendre en dessous d'un certain niveau de production.

M. le Maire ajoute que la production des centrales reste stable alors que celles des ENR augmente.

M. DEMEESTER ajoute que nous sommes en surproduction d'électricité.

M. le Maire ajoute qu'il y a trop d'électricité produite et que nous ne pouvons pas la stocker. Le nucléaire sert à réguler les ENR.

M. CARPENTIER ajoute que le nucléaire n'est pas fait pour absorber des hausses et baisses de production aussi fréquentes. La production nucléaire est censée être linéaire.

Mme BELLO pose la question des l'avenir des futurs projets ENR sur le territoire.

M. le Maire explique que 5 nouveaux projets de postes de transformation sources sont à l'étude, par RTE dans le Sud Vienne, pour injecter les production d'ENR dans le Réseau de Transport d'Electricité (horizon 2030-2032).

Retour sur des Assemblées Générales

M. le Maire s'est rendu aux AG ci-dessous :

- Le 03/02 : le Groupement des Acteurs Economiques du Lussacois
- Le 23/02 : l'Agence des Territoires 86
- Le 28/02 : le Club des Entrepreneurs du Sud Vienne

5 – Questions diverses

Retour sur une demande d'un administré :

M. le Maire explique au conseil qu'il a été destinataire, le jour même à 15h44, d'une demande d'un administré par mail. Ce dernier étant présent lors de la séance, des réponses ont pu lui être apportées en direct.

Concernant la commémoration du 11/11 : un point sera réalisé avec l'équipe technique pour résoudre le souci avec le drapeau.

Concernant la cérémonie de la Couarde : un point sur le volet réglementation lié aux drapeaux sera réalisé ultérieurement.

Concernant la non-possibilité de prendre un RDV « carte d'identité » : M. le Maire explique que l'agent en charge de cette mission est actuellement occupé avec le recensement de la population et que les choses vont revenir à la normale d'ici la fin du mois de février. Par ailleurs, il explique qu'il s'agit d'un agent habilité par les services de la Préfecture à hauteur d'un mi-temps et que 1002 dossiers ont été traités en 2025.

Concernant la politique financière de la commune : M. le Maire a pu mettre en perspective les projets mis en place au sein de la commune versus les chiffres apportés par l'administré, afin d'expliquer à ce dernier que la commune maîtrise ses finances.

Concernant l'école des métiers du nucléaire : M. le Maire rassure l'administré sur le fait que cela n'impactera pas les finances de la commune. Par ailleurs, ce projet aura très probablement des répercussions positives sur le territoire.

M. CARPENTIER ajoute que ce projet pourrait également intéresser des prestataires d'EDF.

Mme BELLO demande quel est le rôle de la Société d'Economie Mixte Locale Patrimoniale de la Vienne dans ce projet ?

M. le Maire explique que le Conseil Départemental de la Vienne au travers de cette SEML porte des projets économiques et touristiques.

6 – Tour de table

Mme DECHATRE

Elle rappelle au conseil que vendredi les vacances scolaires commencent et que la MJC21 prendra le pôle périscolaire, la grand salle Alain Lochon ainsi que la salle ALSH. Elle réalisera l'état des lieux.

Elle remercie Mme REBEYRAT et Mme THIMONIER qui se sont rendues disponibles pour la surveillance de cour.

Mme BELLO met en avant le fait que la sollicitation des élus est fréquente.

Mme DECHATRE répond que non et qu'il y a eu quelques absences.



Mairie de VERRIERES

M. le Maire explique que les agents d'entretien prennent leur poste à 6h00 et que les services de la mairie ouvrent à 8h30. Il y a des démarches à réaliser pour pouvoir recruter une personne dans l'urgence.

M. DEMEESTER ajoute que l'agent a 48 heures ouvrées pour justifier de son absence, ce qui ne permet pas un remplacement rapide.

Mme DECHATRE a rencontré l'association « vacances et familles » et a transmis ce dossier à la MJC21. Il y a des tracts à la mairie et l'information a été diffusée sur nos réseaux.

Mme BELLO

Elle a été interpellée car les nouveaux gérants de l'hôtel n'ont pas eu d'encart dans le bulletin, ni de mot pour les vœux.

Elle exprime son mécontentement par rapport au fait que le mobilier qui était contenu dans l'immeuble Sausseau n'a pas pu être récupéré. Il est également question de personnes qui auraient pénétré sur le chantier afin de récupérer des éléments.

M. le Maire explique qu'il en a été informé à posteriori et qu'il en a échangé avec les personnes concernées.

Il est également question d'un inventaire concernant la maison de Mlle HUBERT.

Mme BELLO demande à quel moment aurons-nous le retour de l'INSEE suite au recensement.

Mme ROBERT explique qu'il s'agit de chiffres lissés sur 5 ans et que les chiffres seront connus début 2027.

M. CARPENTIER

Il revient sur le sujet du bruit à la garderie et explique qu'il a mis un dispositif sur la tablette afin d'enregistrer le bruit.

M. le Maire explique que la commune est en attente du retour de la convention ACFI avec le CDG86 pour pouvoir traiter cette question avec eux. Un devis a été reçu concernant une prestation extérieure de mesure de décibels.

Il explique qu'il y a dans le bureau du pôle périscolaire trop d'éléments et que cela génère un risque incendie.

M. DEMEESTER

Il fait un retour sur le repas du groupement des 3 Vallées où M. FROMENTEAU et Mme VERGNAUD se sont rendus.

Concernant le chauffage au niveau du pôle périscolaire : mercredi dernier, la société DAIKIN est venue faire un diagnostic et les nouvelles cartes sont hors service suite à une mauvaise installation de la part du technicien. De nouvelles cartes sont donc en commande.

Suite à la réunion de secteur « voirie », les travaux d'enrobé de la cité Portejoie jusqu'à Beau site devraient être réalisés en 2026.

Fin de séance

A VERRIERES, le 04/02/2026

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Patrick MOISY